

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2462

AMENDEMENT

présenté par

Mme Keloua Hachi, Mme Mercier, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	50 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	50 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à abonder les aides directes à destination des étudiants prévue pour 2026.

Après la baisse de 77 millions d'euros l'année dernière sur la vie étudiante, cette année encore ce sont 35 millions d'euros d'économie qui sont fait sur le dos des étudiants.

Alors que la réforme des bourses est largement insuffisante et imparfaite, cette baisse de crédits des bourses est incompréhensible et inquiétante.

Nous avons une proposition d'amendement pour une réforme structurelle du système de bourses afin de le rendre plus juste, plus protecteur et plus efficace.

À minima, nous exigeons une annulation de la baisse de 35 millions d'euros pour l'année prochaine et un abondement de 15 millions par rapport à l'année dernière.

Afin d'être recevable cet amendement procède au mouvement de crédits suivant :

– il abonde l'action 01 « aides directes » du programme 231 « Vie étudiante » à hauteur de 50 000 000 euros ;

– il minore du même montant l'action 2 « Agence nationale de la recherche » du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »